

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURA

, le

19 OCT. 1959

B.P. 90

, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

(*) N° 662/ 4394

Réf. n° :

KIBUNGO

Annexe

Bijlage



5053

Objet

Voorwerp :

Factures C.A.C.

Dos. 3.600.2I

*5925 / FIN / VE
24-10-59*

Monsieur l'Administrateur
de Territoire de et à
K I B U N G U.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de
votre lettre du 29 septembre 1959 N° 3828/FIN/P.

Je vous confirme à ce propos mon télé-
gramme de ce jour libellé comme suit :

"RVL 3828/29 SEPTEMBRE STOP PRIERE VOUS REFERER ML 662/3932
"23 SEPTEMBRE DONNANT MARCHE A SUIVRE POUR REGLER DEFINITIVEMENT
"CE LITIGE".

Ma lettre du 23 septembre comprenait, en
effet, en annexe, 2 décisions de non recours à la demande de prix
et vous autorisait à traiter de gré à gré avec les C.A.C.

Il vous suffit donc désormais, en intro-
duisant les factures C.A.C. relatives à la location de bennes et
niveleuses, de vous référer aux décisions dont il est question
ci-dessus et il ne se présentera plus la moindre difficulté pour
leur règlement.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
DU RUANDA-URUNDI,
J. SCHEUFELE.,

INGENIEUR PROVINCIAL.

5754 FIN/PK
17. 10. 49

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
 Aangekomen te :

 Heure :
 Uur :

| NUMERO Nummer | ORIGINE Oorsprong | MOTS Woorden | DATE Datum | HEURE Uur | VIA Via |
|------------------|----------------------|---------------------------|---------------|-----------------|------------|
| 104 | Kisumu | 13/09 28/09 | 16 | 10 ^h | |

Indications de service
 taxés
 Betaalde dienstaanwijzingen

TÉLÉGRAMME
 Telegram

Terminé
 H. Bump

Explication des abréviations admises pour les indications de service taxées :
 Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :
 RP = Réponse payée.
 Antwoord betaald.
 LT = Télégramme lettre.
 Brieftelegram.
 CR = Accusé de récep.
 Kennisgeving van ontvangst.
 TC = Collationnement.
 Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
 De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
 (Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

no 662/4352 16/09 2828/29 septembre et stop faire vous
 referer au 662/43932 23 septembre donnant marche
 à suivre pour régler définitivement ce litige = Proba

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 29 septembre 1959.-

OBJET:

Factures C.A.C.-

N° 3728 /FIN./P.-

C.P.I. à Monsieur le Résident du Ruanda
à Kigali.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
J. PETIT.-

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA.-

S/c. de Monsieur le Résident du Ruanda
à Kigali.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Subsidiairement à ma lettre n°3.177/CAC/P. du 19 août 1959, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que les factures Bennage et Niveleuse pour l'entretien des routes B.O., s'élèvent actuellement à plus de 85.000.-Francs, le mois de septembre non compris.

La Régie C.A.C. est actuellement incapable de payer ses fournisseurs à qui plus de 60.000.-Fr sont dus actuellement.

Si des éclaircissements ont été fournis en ce qui concerne le bennage (P.V. de carence S.T.A.) à fournir, nous sommes toujours dans le vague en ce qui concerne l'emploi de la niveleuse.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
J. PETIT.-

R.P.R.

KIBUNGU, le 19 août 1959.-

RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

OBJET:

Factures matériel CAC.-

M
N* 377 /C.A.C./P.-

C.P.I. à Monsieur le Résident du Ruanda
à KIGALI.-

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

USURUBURA.-

S/C, de Monsieur le Résident du Ruanda
à KIGALI.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que depuis trois mois, nos factures pour location au B.O. du matériel C.A.C. destiné à l'entretien des routes B.O. (Benues - Niveleuse) nous sont automatiquement retournées avec une très brève note manuscrite telle que "Devis".

La note est parfois plus explicative :
"Joindre Devis svpl".

J'aimerais toutefois savoir de quoi il s'agit. En effet toutes les années 1957 - 1958 et début 1959 ont été payées sans difficulté. Le Contrôleur du Budget de passage à Kibungu nous a déclaré ne pas comprendre le motif du renvoi de ces factures qui atteignent actuellement un montant de 70.760 francs.-

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.,